

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 20

Convocation du :  
06.12.2022

**PRESENTS :** Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoint, MM. CHAZERAND, TAUBATY, FANTOLI, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, BOUDRY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. BRUNIAUX, MEYNIER

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme GRESSER pouvoir à Mme DEPIERRE  
M. CHUARD pouvoir à M. PETIGNY  
M. MARTI pouvoir à M. MOLIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. MEYNIER Pierre

***Projet d'installation d'une  
chaufferie automatique  
au bois et son réseau  
dans le secteur des écoles***

***Lancement d'une étude de  
faisabilité***

Mme la Maire précise que l'AJENA a été contactée pour évaluer l'intérêt de créer une chaufferie collective dans le secteur des écoles.

En effet, toutes les chaudières fioul sont vétustes et des investissements seront à programmer rapidement.

Outre les bâtiments du SIVOS, ce réseau aurait vocation à desservir des locaux Communaux, Communautaires et Départementaux,

L'AJENA confirme le potentiel de création d'un réseau (bonne densité des bâtiments du secteur), et identifie deux scénarios possibles :

- création d'une chaufferie dans la caserne des pompiers,
- ou
- raccordement au projet déjà en cours sur le secteur de la piscine.

A ce stade, les données ne permettent pas de choisir fermement l'un des scénarios qui ont chacun leurs avantages et inconvénients, seule une étude plus aboutie permettra de trancher.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

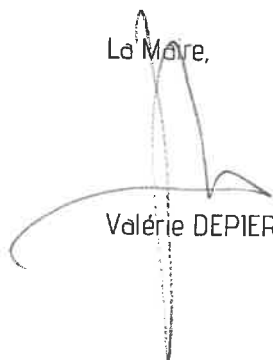
**Décide** de poursuivre ce projet en lançant la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté au bois énergie sur ce secteur. L'étude permettra de comparer cette option à un renouvellement de toutes les chaudières, dans une vision moyen/long terme. Le budget estimé est de 10 k€ T.T.C., le taux de subvention attendu est de 70 %. L'AJENA appuiera la Commune pour le recrutement du bureau d'études spécialisé et lors des phases de restitution.

.../...

**Autorise** Mme la Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tout document s'y rapportant, et en particulier à solliciter l'aide de l'ADEME pour co-financer cette étude.

Pour copie certifiée conforme au registre,  
Arbois, le 13 décembre 2022

La Maire,

  
Valérie DEPIERRE



Le Secrétaire de Séance,

Pierre MEYNIER

